



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Pyrénées-Orientales"



FONDS DE SOLIDARITÉ



Données au 28/02/2022 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 39 581 312 798 euros

Nombre d'aides : 10 848 300

Nombre d'entreprises : 2 038 452

Niveau Régional : Occitanie





Montant total: 3 415 078 164 euros

Nombre d'aides : 1 077 197

Nombre d'entreprises : 212 948

Niveau Départemental : Pyrénées-Orientales

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 307 204 442 euros

Nombre d'aides: 92 730

Nombre d'entreprises : 17 993



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

PHIANC INC.

Données au 31/12/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 143 036 642 125 euros

Nombre de prêts : 699 401

Niveau Régional : Occitanie



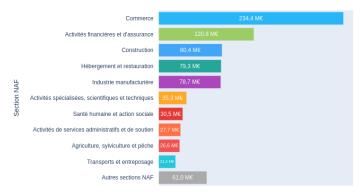


Montant total: 10 001 107 478 euros

Nombre de prêts : 69 750

Niveau Départemental : Pyrénées-Orientales

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 796 049 681 euros

Nombre de prêts : 6 829



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 26/08/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 588 194 587 euros

Nombre de reports : 115 095

Niveau Régional : Occitanie

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 204 295 791 euros

Nombre de reports : 7 638

Niveau Départemental : Pyrénées-Orientales

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 14 067 701 euros

Nombre de reports : 737



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Occitanie





Montant total: 99 699 360 euros

Nombre d'aides: 127 605

Niveau Départemental : Pyrénées-Orientales

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 7 955 634 euros

Nombre d'aides: 10 510



ACTIVITÉ PARTIELLE



Données au 23/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Occitanie

